



© Ville de Garches

INTERVIEW

JACQUES GAUTIER, MAIRE DE GARCHES

Jacques Gautier, maire de Garches, vice-président de Pold, en charge de la gestion des déchets ménagers du territoire depuis le 1^{er} janvier 2016, revient sur ce transfert de compétences.

Quelles sont précisément les compétences de Pold en matière de déchets ?

L'organisation du tri et de la collecte des déchets ménagers que nous produisons dans les 11 villes de Pold est désormais gérée par cette intercommunalité. Très concrètement, c'est le territoire qui organise le ramassage des déchets des particuliers comme des entreprises. Mais ce secteur d'activité exige une étroite collaboration entre tous ses acteurs : les habitants d'abord, qui sont chargés du premier tri, Pold ensuite, qui, par l'intermédiaire d'un prestataire, assure l'enlèvement et, enfin, un syndicat intercommunal spécialisé, le Syctom, qui assure le traite-

ment et la valorisation des déchets dans ses centres, dans le respect des normes environnementales les plus exigeantes, notamment par le recyclage. C'est cet organisme qui met également à la disposition des habitants les déchetteries pour le dépôt des déchets toxiques et verts comme des encombrants.

Quels progrès peut-on attendre du développement de la mutualisation dans ce domaine ?

Chacun comprend l'importance de cette activité, les investissements lourds qu'elle exige et donc son coût. L'objectif est évidemment d'assurer un service de qualité au plus juste prix pour la collectivité et pour


les usagers qui paient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) chaque année avec leurs impôts locaux. La mutualisation de l'ensemble de ce secteur permet de répondre à ces objectifs en faisant à plusieurs mieux et moins cher. Pour atteindre ce résultat, dans le respect des spécificités des communes, le rôle fédérateur de Pold sera déterminant, et c'est une tâche qui personnellement me tient à cœur sur un secteur que je connais bien.

Qui paie ce service ?

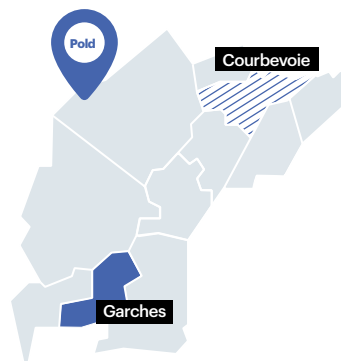
Comme pour de nombreux services publics, le coût est partagé. La part des usagers c'est la TEOM, que j'évoquais à l'instant et dont le taux est fixé par délibération de notre intercommunalité Pold. La collectivité et le syndicat sont bien entendu d'importants contributeurs qui permettent la réalisation d'investissements très lourds dans le domaine de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Mais l'amélioration constante de

ce service et notamment l'évolution des procédés de recyclage constituent des sources de recettes qu'il faut soutenir pour contenir le coût de l'ensemble de ces services et favoriser les investissements. En matière de traitement, les produits et l'énergie issus des opérations de traitement et de recyclage sont en effet vendus aux entreprises consommatrices (produits pour les travaux routiers, électricité, etc.).

Que peut-on attendre à moyen terme en matière d'innovation sur la collecte ?

Notre responsabilité et notre objectif, c'est d'abord d'agir en amont sur l'amélioration de la collecte si nous voulons en réduire le coût et rendre un meilleur service à la population. Nous avons également l'ambition de travailler avec tous les acteurs du secteur, et notamment les industriels, sur la réduction des déchets dans le cadre du programme local de prévention des déchets qui fait partie de notre compétence. Nous sommes par ailleurs très attentifs au progrès en matière de collecte. Il y a notamment des projets à l'étude de conteneurs intelligents. Certains permettraient de n'accepter que les déchets adéquats et d'éviter les erreurs en matière de tri sélectif, des erreurs qui coûtent cher à la collectivité. D'autres pourraient peser les déchets et permettre de ne facturer aux usagers que ce qu'ils jettent. Nous n'en sommes pas là mais ce sont des pistes à suivre ! 

Propos sous la responsabilité de la personne interviewée



Pold est l'un des
12
territoires
de la métropole
du Grand Paris.